



formation
jeunesse
représentation
international
innovation sociale
fédéralisme

DOSSIER DE PRESSE



Édition **2017**



Avant-Propos	3
Présentation de l'indicateur FAGE du coût de la rentrée	4
Analyse synthétique du coût de la rentrée 2017	5
Analyse détaillée du coût de la rentrée 2017	7
Des conditions de rentrée alarmantes	9
Une Situation qui evolue grâce à l'action de la FAGE	10
Les revendications de la FAGE	12
Evolution du cout de la rentrée depuis 2007	14
L'indicateur : méthodologie poste par poste	16
Annexe 1 : Bibliographie et références	18
Annexe 2 : Les loyers ville par ville	19



Depuis 2002, la FAGE calcule le coût que représente la rentrée pour un étudiant et force est de constater que chaque année la note s'alourdit. En 2017, il atteint le montant de 2403,64€ soit 1,86% d'augmentation par rapport à 2016. Si cette augmentation peut sembler faible, elle est malheureusement constante depuis des années et a un impact très concret sur le quotidien des étudiants. En 10 ans le coût de la rentrée a augmenté de plus de 10%. Si le coût de la vie augmente, les ressources elles, diminuent. En effet alors que les étudiants souffrent d'une précarité toujours plus importante et que nos aides sociales ne sont pas assez justes, notamment pour les étudiants issus des classes moyennes, le gouvernement a décidé cet été de diminuer de 5 euros par mois les APL pour les 800 000 étudiants qui en bénéficient. Les coûts augmentent, les recettes diminuent, et les étudiants en payent le prix fort. Cette situation devient intenable pour les plus fragiles mais aussi pour les classes moyennes qui sont souvent oubliées par les pouvoirs publics.

Cette année encore, on observe une augmentation généralisée des loyers étudiants. Pourtant, l'accès à un logement autonome est indispensable pour l'émancipation d'un jeune mais est aussi un facteur de réussite, et, de fait, conditionne souvent l'accès à un emploi. En représentant près de 50% du budget mensuel étudiant, 510 euros en moyenne pour l'année 2017, le loyer est le premier frein d'accès au logement. Si l'encadrement des loyers apporte une réponse partielle à la problématique de l'inflation des loyers des petites surfaces, c'est le manque criant de logements pour les étudiants qui provoque cette situation et qui transforme la recherche d'un logement en un véritable parcours du combattant. Il existe par ailleurs d'autres freins, notamment celui du cautionnement locatif, système qui met en concurrence les étudiants en fonction du revenu de leurs parents, et qui creuse les inégalités sociales. C'est la raison pour laquelle la FAGE revendique depuis plusieurs années la mise en place d'un système universel et solidaire de cautionnement locatif pour tous les étudiants, par l'extension globale du dispositif «VISALE». Les annonces du Premier Ministre la semaine dernière vont dans ce sens, il reste néanmoins essentiel que tous les acteurs, élus comme partenaires sociaux, s'investissent afin de lever les freins d'accès au logement étudiant.

Le poste de dépenses qui augmente le plus en cette année 2017 est celui de la santé. Outre la légère hausse des frais de sécurité sociale c'est la part complémentaire qui augmente de près de 10%, une augmentation malvenue alors que les mutuelles étudiantes sont toujours aussi défaillantes et mettent en danger la santé des étudiants. Certes, si sur le papier la complémentaire n'est pas obligatoire, elle reste primordiale pour un accès réel à la santé et les mutuelles étudiantes profitent sans gêne de la méconnaissance des étudiants pour vendre leurs produits. Désinformation, abus et dysfonctionnements, il est urgent de mettre fin à ce système en bout de course. Les délais de remboursements sont dépassés et leur accompagnement quasi inexistant. Difficulté d'autant plus, leur politique de prévention est dépassée et leur accompagnement quasi inexistant. Difficulté importante pour la santé et le portefeuille des étudiants, ce régime doit cesser, et la FAGE milite depuis 5 ans pour que les étudiants puissent être rattachés à la CNAM. La situation actuelle n'est plus tenable avec 33% des étudiants à renoncer à leurs soins, notamment pour des raisons financières. S'il s'agit de mettre un terme à un système à bout de souffle et dangereux il s'agira aussi d'en construire un nouveau, adapté aux besoins et problématiques spécifiques des étudiants, qui leur garantira le droit à vivre en bonne santé.

Ainsi, notre coût de la rentrée révèle que la situation sociale des étudiants tend à se dégrader. Si de nombreuses actions sont nécessaires pour répondre aux difficultés propres à chaque poste de dépenses, c'est également la question des aides sociales et de leur réforme qu'il faut se poser. La précarité augmente et de facto l'accès à l'université se complexifie. La FAGE souhaite voir se concrétiser une véritable Aide Globale d'Indépendance, par la fusion de toutes les aides sociales et fiscales étudiantes pour pallier cet état de fait et garantir à tous le droit de s'inscrire et de réussir des études supérieures, d'obtenir une qualification et accéder à l'emploi. A l'heure où le taux de chômage des jeunes atteint près de 25% chez les jeunes, il convient de se donner les moyens d'une réelle démocratisation de l'Enseignement Supérieur et de faire de l'Aide Globale d'Indépendance une priorité, car l'avenir de la France ne peut se construire sans sa jeunesse.

Jimmy LOSFELD
Président de la FAGE



Présentation de l'indicateur FAGE du coût de la rentrée

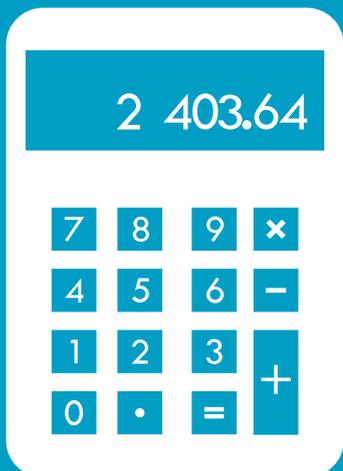
Comment est calculé l'indicateur du coût de la rentrée de la FAGE

L'indicateur du coût de la rentrée, publié pour la 15^{ème} année consécutive, illustre le coût moyen de la rentrée pour un étudiant primo-entrant en licence à l'université, sans double inscription, non boursier et décohabitant (ne vivant plus au domicile familial). L'indicateur compile des dépenses réparties en deux catégories, compilant chacune plusieurs postes de dépenses :

>>> **Frais de la vie courante**, fixes au cours des différents mois de l'année : loyer et charges locatives, alimentation, loisirs, transports, téléphonie et internet, vêtements et produits d'hygiène et d'entretien.

>>> **Frais spécifiques à la rentrée universitaire** : frais d'inscription, cotisation au Régime de Sécurité Sociale Étudiant, cotisation à la médecine préventive, frais d'agence, souscription à une assurance logement et une complémentaire santé et matériel pédagogique.

L'indicateur correspond à la moyenne des coûts estimés selon les villes, pondérée par les effectifs d'étudiants inscrits en Ile de France et en région.



2 403.64

La FAGE, à l'aide d'une démarche scientifique rigoureuse et de son expertise du monde étudiant, propose son indicateur du coût de la rentrée 2017. À travers une méthodologie précise, prenant en compte des critères aussi bien qualitatifs que quantitatifs pour chaque poste de dépenses, est garantie une fiabilité qui permet ainsi l'analyse concrète et critique des conditions de vie des étudiants. La FAGE apporte ainsi des pistes de réflexion et des solutions concrètes visant l'amélioration des conditions de vie des étudiants, au service de leur bien-être et de la démocratisation de l'accès à l'enseignement supérieur.

Le coût affiché pour un étudiant en région, bien qu'il soit effectué à partir d'une moyenne des principales villes universitaires, ne peut être transposé à chacune d'entre elles. Les fédérations territoriales et associations générales étudiantes de la FAGE réalisant une étude spécifique à leur ville, département ou région, sont en mesure d'apporter des éléments plus précis sur leur territoire en particulier, tout comme les fédérations de filières de la FAGE qui calculent le coût de la rentrée spécifique aux filières qu'elles représentent.

Analyse synthétique du coût de la rentrée 2016

- **Quelles sont les grandes tendances de l'indicateur 2017 du coût de la rentrée ?**

Augmentation des frais de vie courante

>> **FOCUS** : 1,87% d'augmentation des loyers au niveau national

L'augmentation des frais de vie courante (+1,40%) s'explique majoritairement par l'augmentation des loyers (+1,87% au niveau national). Cette augmentation est par ailleurs plus importante en province qu'en Ile de France (+1,97% en province). Deuxième facteur d'augmentation, l'alimentation et les produits de la vie courante (+2,75% en province, +4,40% en Ile de France)

Augmentation des frais de rentrée

>> **FOCUS** : +2,36% pour les frais de rentrée

L'augmentation des frais de rentrée significative pour cette année (+2,36%) s'explique majoritairement par la hausse spectaculaire des frais de complémentaire santé (+8,73%) et d'assurance logement (+4,61%). Cette augmentation est pour autant réduite grâce à l'action de la FAGE par l'obtention du gel du prix du ticket RU pour la 2ème année consécutive ainsi que du gel des frais d'inscriptions à l'université.

Diminution faible des frais de transport et de téléphonie

>> **FOCUS** : -2,07% pour les frais de transports et -0,92% pour la téléphonie

Comme l'an dernier, on constate une diminution globale des frais de transports (-2,07%) et de téléphonie (-0,92%). Concernant les transports, la baisse est notable en province puisqu'elle atteint les 3,26%, s'expliquant par l'action en faveur d'une baisse des coûts de mobilité menée par les fédérations de la FAGE sur les territoires. Bien que ces diminutions soient positives, elles ne permettent pas de peser suffisamment pour influencer la tendance globale





En 2017, les frais de la vie courante, mensuels et récurrents, s'élèveront en moyenne à **1140,85€** par mois, soit **1,40%** de plus que pour l'année précédente.

Les frais spécifiques de rentrée connaissent quant à eux une augmentation de **2,36%**, atteignant en moyenne **1262,80€**.

Un étudiant en Île-de-France déboursera en moyenne **2616,25€** lors de sa rentrée tandis qu'un étudiant en région dépensera en moyenne **2329,35€**.

C'est une augmentation de **1,86 %** qui attend les étudiants cette année, amenant le coût de la rentrée en moyenne à **2 403,64 €** en 2017.

>>> Frais de la vie courante

		Région Île-de-France			Régions		
		Montant 2016	Montant 2017		Montant 2016	Montant 2017	
Loyer et charges		624,74 €	634,62 €	▲ 1,58%	456,91 €	465,93 €	▲ 1,93%
Repas au RU		65 €	65 €	▶ 0%	65 €	65 €	▶ 0%
Téléphone et internet		55,32 €	54,81 €	▼ 0,92%	55,32 €	54,81 €	▼ 0,92%
Transports		103,49€	105,02 €	▲ 1,48%	96,30 €	93,16 €	▼ 3,26%
Loisirs		104,05 €	103,53 €	▼ 0,50%	89,67 €	91,77 €	▲ 2,34%
Alimentation, vêtements, produits d'hygiène et d'entretien		329,77 €	344,27 €	▲ 4,40%	303,69 €	312,03 €	▲ 2,75%
TOTAL		1 282,37 €	1307,25 €	▲ 1,94%	1 066,89 €	1082,70 €	▲ 1,48%

>>> Frais spécifiques de la rentrée

		Région Île-de-France			Régions		
		Montant 2016	Montant 2017		Montant 2016	Montant 2017	
Droits d'inscription		184 €	184 €	▶ 0 %	184 €	184 €	▶ 0 %
Sécurité sociale		215 €	217 €	▲ 0,93%	215 €	217 €	▲ 0,93%
Complémentaire santé		281,5 €	302,70 €	▲ 7,53%	262,38 €	286,34 €	▲ 9,13%
Médecine préventive		5,10 €	5,10 €	▶ 0 %	5,10 €	5,10 €	▶ 0 %
Frais d'agence		300 €	300 €	▶ 0 %	243 €	243 €	▶ 0 %
Assurance logement		60 €	62 €	▲ 3,33%	69,51 €	73,01 €	▲ 5,04%
Matériel pédagogique		236,76 €	238,20 €	▲ 0,61%	236,76 €	238,20 €	▲ 0,61%
TOTAL		1 282,36 €	1309 €	▲ 2,08%	1 215,75 €	1246,65 €	▲ 2,54%

Analyse du coût de la rentrée : Les Causes à l'origine des variations

Explosion des frais de complémentaire santé



Dans un contexte où les mutuelles étudiantes, assurant la gestion du Régime de Sécurité Sociale Étudiante, sont démasquées par de nombreux rapports parlementaires¹ dans leur gestion désastreuse du régime obligatoire, les chiffres, mis en avant par cet indicateur du coût de la rentrée, de l'évolution des montants des complémentaires proposées – 9,13% d'augmentation en province ; 7,53% en Ile-de-France – démontrent, s'il était encore nécessaire, l'inadéquation de l'offre qu'elles proposent aux réalités financières des jeunes.

Bénéficiant d'une place de choix sur les campus lors de l'inscriptions des étudiants, ces mutuelles jouent bien souvent sur la méconnaissance des néo-bacheliers d'un système complexe pour leur vendre à leur insu ou par insistance, des produits de complémentaire en dehors du régime obligatoire. 25% des étudiants ignorent que la complémentaire santé n'est pas obligatoire² – 47% d'entre eux estiment que les mutuelles étudiantes insistent trop pour vendre leurs produits dérivés comme le démontre une enquête réalisée par UFC-que-Choisir et la FAGE³.

Fâché à un public fragile aux besoins spécifiques, il apparaît urgent de réagir pour apporter aux étudiants une réponse adaptée à leurs besoins et assurer de sortir au plus vite de cette logique mortifère de l'économie sur les soins.

1 Rapport Door – Assemblée Nationale <http://www.assemblee-nationale.fr/14/rap-info/i3316.asp> et <https://www.senat.fr/rap/r12-221/r12-221-syn.pdf>

2 Les étudiants aussi ont droit à une vraie sécu ! -<https://www.fage.org/news/actualites-fage-federations/2014-01-30,fage-mutuelles-etudiantes-les-etudiants-ont-droit-a-une-vraie-secu.htm>

3 Enquête FAGE – UFC que Choisir https://www.fage.org/ressources/documents/1/1396,2014_01_23_MUTUELLES_-REFONDATION_F.pdf

▶ **+ 9,13%** DE FRAIS DE COMPLÉMENTAIRE SANTÉ
en région

▶ **1/3** DES ÉTUDIANTS ONT DÉJÀ RENONCÉ AUX SOINS
notamment faute de moyens financiers suffisants

**DES MUTUELLES ETUDIANTES QUI
NÉGLIGENT LA SANTÉ DES JEUNES !**

- ▶ SUPPRESSION DU RÉGIME DE SÉCURITÉ SOCIALE ÉTUDIANTE
- ▶ UN NOUVEAU SYSTÈME DE SANTÉ PLUS EFFICACE ET JUSTE
- ▶ UNE POLITIQUE DE PRÉVENTION ADAPTÉE AUX BESOINS DES ÉTUDIANTS



SÉCURITÉ SOCIALE ↗ 217 €

COMPLÉMENTAIRE SANTÉ ↗↗ 291 €

TOTAL
↗ **508€**



Une tension réelle sur le logement pour les étudiants

Le logement conditionne aujourd'hui, pour de nombreux jeunes, la capacité d'accès à la formation et à l'emploi. Cet état de fait est particulièrement visible sur les populations les plus précaires faisant ainsi de l'accès au logement autonome une réelle problématique. L'accès au logement des jeunes est ainsi mis à mal par de nombreux aspects. Manque quantitatif de logement, explosion des loyers et frais importants lors de la location du logement, les problématiques concrètes sont nombreuses et cet indicateur 2017 met en avant les principales problématiques.

Le loyer tout d'abord, poste de dépense le plus important d'un étudiant, augmente une fois de plus notamment en province (+1,97%) pour atteindre une moyenne de 465,93€ pour un 20m² représentant ainsi près de 50% des frais de vie courante.

Les freins ne sont également pas épargnés, si l'on constate une stagnation des frais d'agence depuis leur plafonnement, l'assurance du logement est en revanche en nette augmentation. C'est ainsi une assurance 3,33% plus chère en Ile-de-France, et 5,04% en région que les étudiants paieront à la rentrée.

Bien que le logement autonome soit l'une des clés majeure du bien être et de la réussite des étudiants, force est de constater que l'augmentation des frais qu'il représente sera, cette année encore, un frein à son accès pour des milliers d'étudiants.



- ▶ **47% DU BUDGET MENSUEL D'UN ÉTUDIANT**
soit le plus gros poste de dépenses pour les étudiants
- ▶ **+ 1,87% D'AUGMENTATION DES LOYERS**
par rapport à 2016
- ▶ **- 5 € DE BAISSÉ DES APL**

Des chiffres alarmants qui nécessitent des actes !

- ▶ **ÉTENDRE LE DISPOSITIF VISALE A TOUS LES ÉTUDIANTS**
- ▶ **CONSTRUCTION DE LOGEMENTS SOCIAUX POUR LES ÉTUDIANTS**
- ▶ **GÉNÉRALISER L'ENCADREMENT DES LOYERS DANS LES AGGLOMÉRATIONS EN TENSION**



ASSURANCE LOGEMENT ↗ 70 €

LOYER ET CHARGES ↗↗ 510 €

FRAIS D'AGENCE = 258 €

TOTAL
↗ **838€**



Des conditions de rentrée alarmantes

À la fin du mois d'août le Premier Ministre et la Ministre de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation ont mis en avant des propositions pour les étudiants et leur volonté d'avancer sur les sujets du logement et de la santé. Si ces annonces sont positives elles devront néanmoins être concrétisées par des actes. Retrouvez le communiqué de la FAGE en réaction à ces annonces :

Paris, le 24 août 2017

Rentrée 2017 : des annonces encourageantes, passons aux actes !

Depuis son élection, Emmanuel Macron et son Gouvernement ont fait le choix de parler d'avenir sans parler des jeunes. Pire, lorsque le sujet a été évoqué cet été, cela a été pour remettre en cause leur autonomie. Après la décision de diminuer les aides aux logements de près de 800 000 étudiants, **la FAGE s'est mobilisée et a exigé du gouvernement qu'il prenne ses responsabilités, qu'il donne à la jeunesse un cap, une ambition claire en cette rentrée 2017 rythmée par l'instauration délétère du tirage au sort à l'entrée de l'université.** Une rentrée sous le signe de l'incertitude où plus de 6 000 jeunes sont encore sans affectation et où l'augmentation du coût de la vie accroît chaque année la précarité étudiante.

C'est dans ce contexte de délaissement généralisé des étudiants, que la Ministre de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, Frédérique Vidal, a annoncé ce matin des mesures en faveur des étudiants pour cette rentrée 2017, afin d'accompagner l'accès au logement autonome des jeunes, d'améliorer leur accès aux soins et plus globalement pour garantir plus de justice face aux inégalités sociales. La Ministre a ainsi annoncé :

- L'extension du dispositif « VISALE » pour permettre une garantie locative pour tous les étudiants
- Le lancement imminent du plan de construction de 60 000 logements
- Le possible rattachement des étudiants au Régime Général de la Sécurité Sociale
- Le lancement de concertations sur une refonte globale des aides sociales étudiantes

Devant cette annonce, la FAGE ne peut que se féliciter d'avoir été entendue sur les questions de santé et de logement des étudiants. Le gouvernement envoie un message positif à la jeunesse et aux étudiants, qui par l'extension du dispositif « VISALE » et la construction de nouveaux logements, permettra de favoriser **l'accès à un logement autonome, un enjeu crucial pour de nombreux jeunes.**

En permettant aux étudiants d'accéder au droit commun en terme de santé, par **le rattachement du régime de sécurité sociale étudiante à la Caisse Nationale d'Assurance Maladie**, le gouvernement apporterait une réponse concrète pour mettre un terme aux défaillances majeures du système actuel des mutuelles étudiantes. A cause de la gestion déléguée de la sécurité sociale étudiante, **1 étudiant sur 3 renonce aux soins notamment pour des raisons financières**, à cause des délais de remboursement ou de délais inacceptables de délivrance de leur carte vitale. La FAGE retient également la volonté de diminuer sensiblement la cotisation de la sécurité sociale et d'investir dans de nouvelles politiques de prévention, mais **restera vigilante quant à l'implication des associations étudiantes, acteurs centraux de la prévention.**

La volonté de lancer une concertation autour des aides sociales pour mettre fin à un système injuste et inefficace est également à saluer. **La FAGE rappelle l'impérieuse nécessité de fusionner et de linéariser les aides existantes, bourses sur critères sociaux et aides aux logements, et d'augmenter les aides** en y ajoutant 1,5 milliards d'euros, correspondant aux économies de la suppression de la demi-part fiscale. **Il est urgent de repenser le système d'aides sociales des étudiants pour s'assurer qu'aucun ne vive sous le seuil de pauvreté.**

La FAGE ne se contentera néanmoins pas d'effets d'annonce, tant les difficultés des jeunes sont nombreuses et demande plus que des mots : des actes. La FAGE demande que la Ministre Frédérique Vidal aille jusqu'au bout de ses annonces afin de concrétiser ces mesures. De plus, la FAGE restera très attentive aux engagements pris sur la réforme de l'entrée à l'université, sur l'emploi des jeunes et sur les aides sociales. Il ne doit y avoir aucune barrière sélective à l'entrée dans l'enseignement supérieur qui exclurait des jeunes : **c'est par l'orientation, la réussite en licence, et de nouveaux moyens financiers et organisationnels que nous parviendrons à garantir un accès égal pour tous les étudiants dans les études supérieures.**



Une situation qui évolue grâce à l'action de la FAGE

- **Une ségrégation sociale résorbée par l'alignement des bourses des formations sanitaires et sociales**

STOP aux inégalités territoriales :

**Nos bourses
au CROUS !**

#FSSenDétrresse



Le 29 Décembre dernier paraissait un décret publié par le Ministère des affaires sociales et de la santé, actant une victoire pour l'ensemble des étudiants en formations paramédicales et étudiants sage-femme. Ce texte officialise l'alignement des montants et critères des bourses des formations sanitaires et sociales avec celles des bénéficiaires du CROUS représentant une avancée historique pour les étudiants, obtenue grâce au travail de la FAGE et des fédérations de son réseau.

Grâce au travail de la FAGE et de ses fédérations, les étudiants peuvent maintenant prétendre à des aides sociales équivalentes à celles attribuées par le CROUS actant à la fois la fin des disparités territoriales pour l'année 2017–2018 mais également pour les années ultérieures puisque le texte prévoit un alignement des montants revu chaque année et indexé sur les montants des bourses du CROUS.

- **Un accompagnement pour les droits des étudiants**

De nombreuses enquêtes ont montré que les étudiants font face à des difficultés particulières pour faire respecter leurs droits, dues pour 45% d'entre eux¹, à une méconnaissance globale. C'est pour pallier ce manque et pour garantir à chaque étudiant ses droits et lui permettre de les défendre que la FAGE associe depuis quelques années à son discours de revendication des actions de défense individuelle et collective.

“La défense individuelle et collective des droits et des intérêts matériels et moraux” est le but premier défini dans les statuts de la FAGE. Notre volonté passe par une information plus accrue des droits auprès des étudiants, une ambition de déceler les problèmes des étudiants afin de les accompagner pour les résoudre. Par leur projet global, leurs actions et les valeurs de progrès d'humanisme et d'égalité qui les animent, l'ensemble des associations étudiantes du réseau de la FAGE, sont non seulement des garants des droits des étudiants mais surtout de l'effectivité de ces droits.

1 Enquête de la JOC – Jeunesse Ouvrière Chrétienne –



Une question ? Connaître et défendre tes droits ?
Contacte La FAGE !

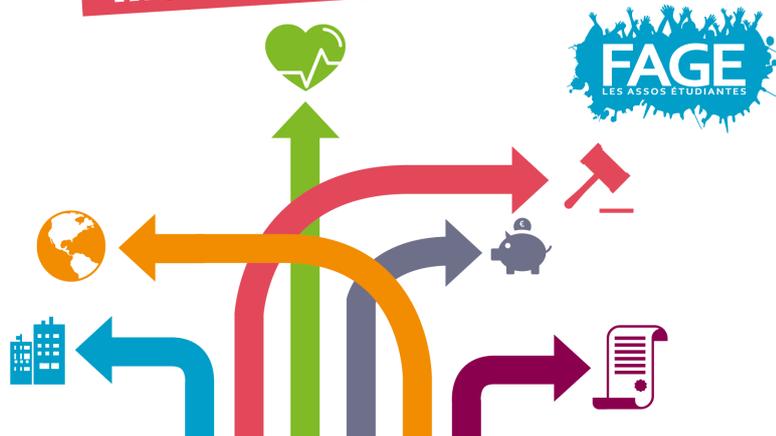
mesdroits@fage.org

INSCRIPTIONS - STAGES

CÉSURE - MASTER

BOURSES - LOGEMENT - SANTÉ

LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS



L'ensemble du réseau de la FAGE s'engage au quotidien sur les campus pour prévenir et agir sur les situations de non accès aux droits des étudiants en menant régulièrement des campagnes d'informations sur les campus, en complémentarité des organismes publics spécialisés dans la défense des citoyens, comme avec le Défenseur des droits.

La réalisation de supports comme des guides, la présence sur les chaînes d'inscription, la tenue de permanences, la mise en place de lignes d'écoutes ou de cliniques juridiques, la représentation au sein des différentes instances de représentation étudiante, la médiation ou encore les relations avec les acteurs spécialisés sont autant d'actions concrètes et efficaces que le réseau de la FAGE réalise pour que l'accès aux droits ne soit une difficulté pour aucun étudiant.

En cas de galère, le réseau de la FAGE vous accompagne :

En contactant la fédération de la FAGE la plus proche de chez vous :
bit.ly/federationsFAGE

En contactant directement la FAGE :
> mesdroits@fage.org
> 01.40.33.70.70
> au 79 rue Perier à Montrouge (92120).

Les revendications de la FAGE

• Supprimer le Régime de Sécurité Sociale Etudiant

Depuis de nombreuses années la FAGE mène campagne pour mettre fin à la délégation de service public confiée aux mutuelles étudiantes pour la gestion du régime obligatoire de la sécurité sociale et aux dysfonctionnements de gestion que subissent les étudiants.

La FAGE avait obtenu durant la campagne présidentielle l'engagement du candidat Macron de confier au régime général, la gestion du régime obligatoire de sécurité sociale de tous les étudiants. Cette annonce avait provoqué le soulagement de milliers d'étudiants victimes d'une qualité de service désastreuse, de retard de délivrance de Carte Vitale ou délais de remboursement de plusieurs mois

Se félicitant d'une réforme qui sera sans nul doute une avancée majeure pour le quotidien des étudiants de France, la FAGE restera vigilante à ce que le gouvernement, au-delà de la simple posture, engage

Véritable urgence pour remédier aux failles du système actuel, la FAGE demande au gouvernement une réforme d'ampleur du système d'aides sociales et la création d'une Aide Globale d'Indépendance.

Afin de favoriser l'autonomie, l'aide serait calculée en fonction de la situation de l'étudiant et des revenus déclarés du foyer fiscal auquel il est rattaché, garantissant une aide équitable, juste et adaptée. L'Aide Globale d'Indépendance doit être une aide progressive pour répondre au mieux aux besoins de l'étudiant.

Actuellement organisé en paliers, le système de bourses sur critères sociaux ne s'adapte pas de manière optimale à la situation d'un étudiant

le plus rapidement possible, les concertations nécessaires et entretienne un dialogue social permanent avec les organisations représentatives des étudiants afin d'assurer que la réforme puisse se mettre en place dans les meilleures conditions, sans léser les étudiants.

La fin de la délégation aux mutuelles étudiantes pose néanmoins la question de l'organisation des politiques de prévention à destination des étudiants et de leur articulation dans un nouveau système. Si la prévention doit aujourd'hui rester une priorité sur l'ensemble de la population, les jeunes connaissent néanmoins des situations et besoins spécifiques qu'il est nécessaire de prendre en considération. La simple réponse d'un rattachement au régime général ne saurait être satisfaisante si elle n'est pas accompagnée de la mise en œuvre concrète d'un nouveau système de santé plus juste et adapté aux besoins des étudiants.

• Réformer les aides sociales

puisque'elle entraîne la création d'un effet de seuil délétère. Pour remédier à cela, la FAGE propose une linéarisation du système des bourses afin qu'à chaque situation soit corrélée une aide adaptée.

La seconde partie de l'AGI correspond à une aide au logement réservée aux étudiants décohabitants, les aides au logement sont actuellement déterminées selon la surface du logement, présentant un aspect discriminant. Grâce à l'AGI, l'aide au logement sera calculée sur la base du prix moyen du logement au niveau du bassin de vie et de la situation sociale de chacun permettant à tous les étudiants de bénéficier d'une aide adaptée à sa situation et au coût que représente son logement.

1 Rapport Cour Des Comptes – http://www.letudiant.fr/static/uploads/mediatheque/EDU_EDU/2/3/122723-rapport-securite-sociale-2013-securite-sociale-etudiants695-original.pdf

• Répondre à l'enjeu de l'accès au logement des jeunes

Loin d'accepter la tension existant actuellement sur le logement et l'augmentation continue des loyers, la FAGE demande une réponse adaptée aux besoins des territoires en répondant d'une part au manque quantitatif de logements, en agissant ensuite pour contrôler l'augmentation des loyers et enfin pour lever les freins spécifiques d'accès au logement.

A ce titre, afin de répondre à la tension quantitative, la FAGE demande la mise en oeuvre immédiate d'un plan de construction de 100 000 Logements à destination des jeunes et des étudiants auquel serait adossé un organisme chargé d'adapter les projets de construction aux besoins spécifiques des territoires.

Par ailleurs, comme le montre le rapport de l'Observatoire¹ des Loyers de l'Agglomération Parisienne l'encadrement des loyers mis en oeuvre à Paris montre ses effets positifs sur les loyers.

Au vu de l'efficacité prouvée du dispositif, la FAGE demande la mise en application dans les agglomérations connaissant une tension particulière en matière de logement, d'un encadrement des loyers sur la base de recommandations fournies par des observatoires locaux.

Enfin, afin d'accompagner les jeunes dans leur accès au logement, la FAGE souhaite voir étendue l'action du dispositif VISALE² de sorte qu'il puisse prendre en compte tous les étudiants et tous les types de logement. La ministre de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation a récemment annoncé vouloir avancer sur le sujet. La FAGE restera vigilante à l'évolution concrète de ce dispositif. A cette extension devra être liée la suppression dès 2018 pour les étudiants de la taxe d'habitation, injuste et bien souvent non anticipée, qui précarise à l'heure actuelle de nombreux étudiants.

• Augmenter massivement le budget de l'Enseignement Supérieur

Subissant la baisse non concertée de 331M€ annoncée en ce début de quinquennat pour le budget 2017³, l'Enseignement Supérieur est mis à mal. Alors que le nombre d'étudiants augmente chaque année et va continuer d'augmenter à la rentrée prochaine, l'augmentation du budget des universités et des autres établissements d'enseignement supérieur au-delà du nécessaire, devient vitale pour la réalisation de leurs missions.

Dans un contexte où l'accès à l'enseignement supérieur est déjà mis à mal, où de nombreux étudiants, faute d'accompagnement et d'orientation, se retrouvent en situation d'échec dont ils ne peuvent se relever, et où il nous faut faire face à l'enjeu du retour en formation pour répondre tant au besoin d'émancipation individuelle

qu'à l'évolution des activités, le gouvernement sonne le glas de notre système d'enseignement supérieur.

Si le budget des établissements tout comme les subventions des CROUS n'augmentent pas, c'est une fois de plus les budgets étudiants qui en subiront les écueils et le rôle primordial du service public qui sera remis en cause.

La FAGE ne peut le tolérer et appelle le gouvernement à prendre ses responsabilités en mettant en oeuvre un plan d'investissement massif d'un milliard d'euros par an dès 2018 pour permettre au système d'enseignement supérieur d'assumer ses missions, et de faire face aux enjeux actuels et à venir.

1. Rapport OLAP – http://www.observatoire-des-loyers.fr/sites/default/files/olap_documents/rapports_loyers/Rapport%20Paris%202016.pdf

2. VISALE – <https://www.visale.fr>

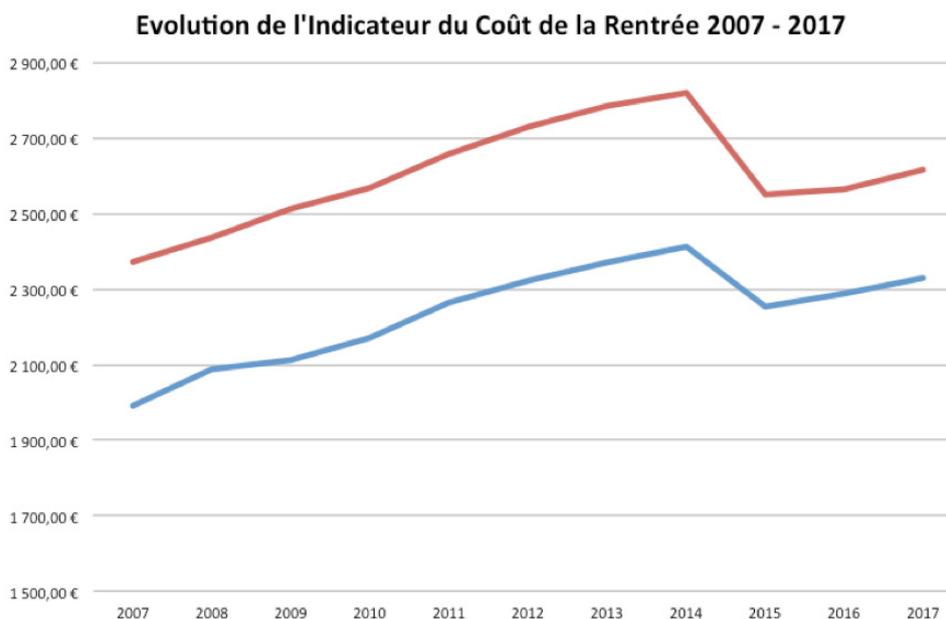
3. CDP FAGE – <https://www.fage.org/news/actualites-fage-federations/2017-07-13,fage-budget-ESR-des-coupes-inacceptables-dans-un-contexte-tendu.htm>



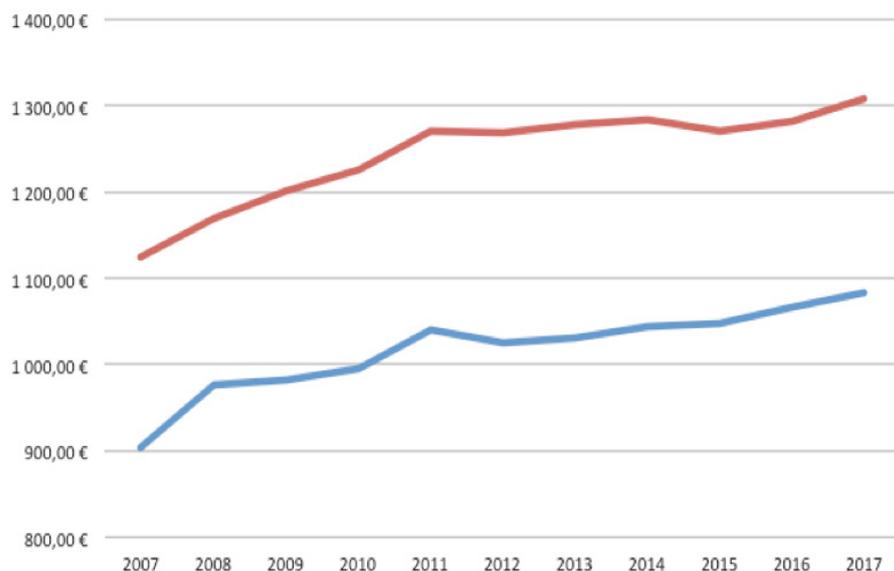
Evolution du coût de la rentrée depuis 2007

Evolution Globale du Coût de la Rentrée

Depuis 2007 on constate deux temps d'évolution du coût global de la rentrée. Tout d'abord une augmentation constante de 2007 à 2014 des frais en Ile de France comme en Région. Dès 2014, la courbe s'inverse brutalement en baissant le coût global de près de 300€, s'expliquant par une diminution nette des frais spécifiques de rentrée en 2015 avec la mise en place de l'encadrement des loyers à Paris et surtout le plafonnement des frais d'agence. Depuis 2015 néanmoins, la courbe reprends son évolution initiale à la hausse.



Evolution des Frais de Vie Courante 2007 - 2017

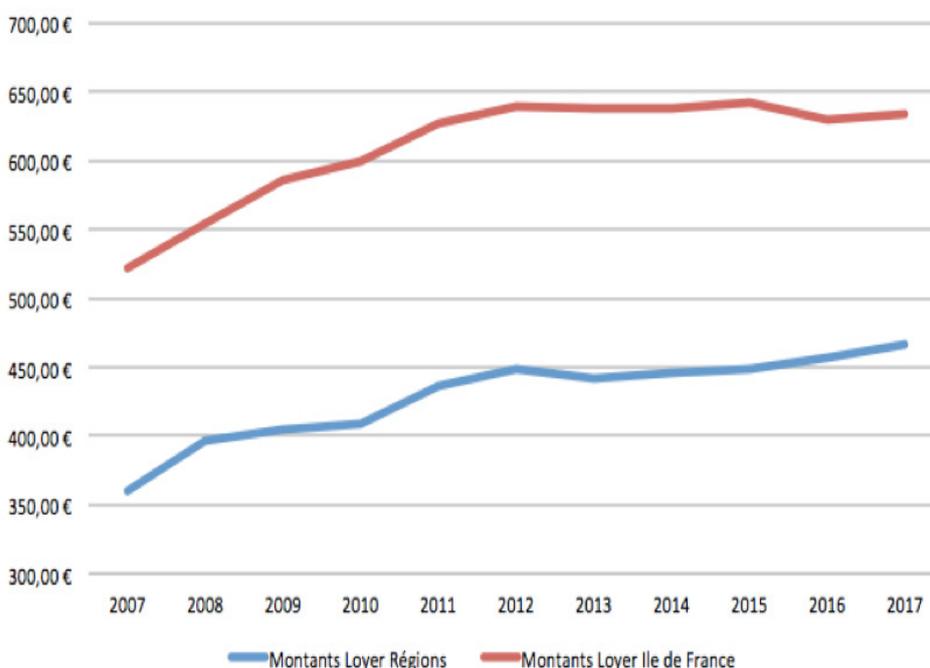


Evolution des Frais de Vie courante

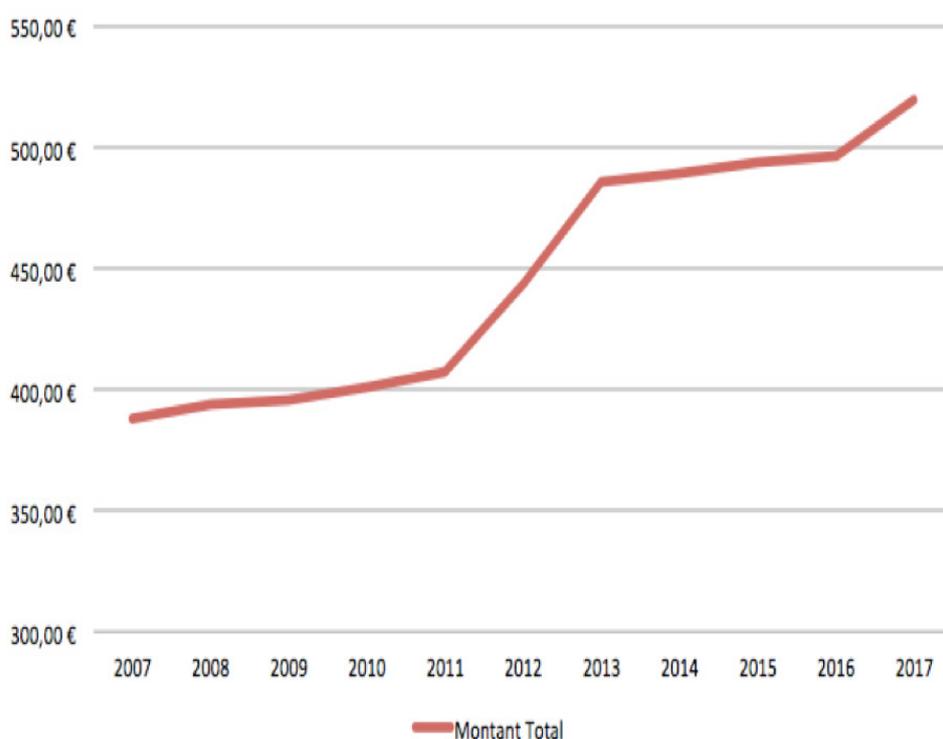
Contrairement à la courbe globale, grandement modifiée par le plafonnement des frais d'agence, les frais de vie courante connaissent pour leur part sur les 10 dernières années une augmentation constante. Sur 10 ans c'est ainsi plus de 200€ d'augmentation des frais mensuels rendant de plus en plus difficile la vie quotidienne des 2,6 millions d'étudiants.

Evolution du montant des loyers

Les courbes d'évolution du montant des loyers témoignent d'une réalité significative, celle de l'augmentation quasi-continue de ce qui représente le plus gros poste de dépense d'un étudiant (47% du budget). Néanmoins, là où en région l'augmentation est continue, on constate concernant le montant des loyers en Ile de France une baisse claire à partir de 2015, correspondant à la mise en oeuvre de l'encadrement des loyers à Paris.



Evolution Globale des Frais de Santé 2007-2017



Evolution du Coût des Frais de Santé

Parmi les augmentations constatées s'il est un mauvais élève c'est sûrement la santé.

Si certains gels obtenus par l'action de la FAGE (notamment le gel des frais de sécurité sociale étudiante pour l'année 2016-2017)¹ permettent de minimiser l'écueil, force est de constater l'explosion des frais de santé des étudiants. Une tendance qui s'aggrave notamment cette année par une augmentation spectaculaire des frais de complémentaire santé (7,53% en Ile de France ; 9,13% en région)

¹ Enquête OVE : <http://www.ove-national.education.fr/enquete/presentation>



La méthodologie poste par poste

L'indicateur global

L'indicateur global est obtenu en faisant la somme des frais de vie courante et des frais spécifiques calculés pour le mois de septembre. On effectue ensuite une moyenne des sommes obtenues pour l'Île-de-France et pour les autres régions en fonction que l'on pondère par les effectifs d'étudiants respectifs.

- **Les Frais de Vie courante**

Loyers et charges

Le niveau moyen du loyer et des charges est obtenu en utilisant l'outil développé par LocService de cote des loyers auquel est ajouté une moyenne de prix de logements sur des sites de comparateurs. La cote donne une valeur moyenne de loyer pour un appartement d'une surface et d'un nombre de pièces donnés.

En région : la moyenne est faite pour chaque ville pour un studio de moins de 20 m² et pour un T2 de moins de 30 m² (les deux formes de logement les plus utilisées) donnant un loyer moyen toutes charges comprises pour un logement d'environ 20 m². En Ile-de-France : la moyenne est faite pour un studio inférieur à 20 m² pour rester au plus près de la réalité des étudiants franciliens.

Téléphonie et Internet

Le tarif de téléphonie et Internet pris en compte correspond à la moyenne des tarifs pratiqués par les grands opérateurs, Free, Orange et SFR, pour une offre « Multipack » (téléphonie mobile et Internet).

Loisirs

Le montant des loisirs est issu de l'enquête conditions de vie de l'OVE (à savoir cinéma, livres, spectacle sportif, théâtre et sorties festives) auxquels s'ajoutent une adhésion au service des sports de l'université et l'achat de deux livres, dont le prix moyen est estimé à 11€. Pour calculer le montant en Ile-de-France, on applique l'écart de prix moyen entre la Province et l'Ile-de-France de l'INSEE pour les biens et les services culturels.

Repas au RU

Le prix des repas au restaurant universitaire est obtenu en considérant qu'un étudiant prend en moyenne 20 repas au restaurant universitaire par mois (5 repas par semaine). Le prix du ticket RU pour l'année 2017-2018 s'élève à 3,25 €.

Alimentation, vêtements, produits d'hygiène et équipement informatique

La partie alimentation est constituée d'un panier alimentaire nécessaire pour un mois en dehors des 20 repas pris au restaurant universitaire, composé principalement de denrées non périssables et condiments. Un ensemble vestimentaire neuf, un lot de produits d'hygiène et d'entretien ainsi qu'une mensualité de remboursement d'un prêt pour acheter un ordinateur sont ajoutés. Pour calculer le montant en Ile-de-France, l'écart de prix moyen entre la Province et l'Ile-de-France de l'INSEE est appliqué.

Transports

Pour le transport, est pris en compte le tarif d'un abonnement étudiant en transport en commun, selon le tarif Île-de-France et selon une moyenne des abonnements dans 33 villes de France. À cela s'ajoute les allers-retours entre le domicile et le lieu d'études dont la distance moyenne estimée par l'INSEE est de 14 km. À cette distance est appliqué le taux officiel de la SNCF qui inclut le coût du carburant et d'entretien d'un véhicule, assurance comprise ou, le cas échéant, le tarif SNCF correspondant.



- **Les Frais spécifiques de rentrée**



Droits d'inscription

Les droits d'inscription pris en compte sont ceux en vigueur pour un étudiant s'inscrivant en licence à l'université, sans double inscription.



Cotisation à la sécurité sociale étudiante

Le montant de la cotisation au régime de sécurité sociale étudiant est fixé chaque année par arrêté interministériel et s'élèvera à 217 € pour l'année 2017–2018.



Médecine préventive universitaire

Le montant de la cotisation à la médecine préventive universitaire est fixé lui–aussi chaque année par arrêté et s'élèvera à 5,10 € pour l'année 2017–2018.



Complémentaire santé

Le montant de la complémentaire santé est calculé par une moyenne entre l'offre « Tous Soins » des différentes mutuelles étudiantes.



Frais d'agence immobilière

Depuis l'année dernière, les frais d'agence sont plafonnés en fonction de la zone dans laquelle se trouve le logement. Les frais d'agence pris en compte sont ceux pratiqués au maximum pour un logement de 20 m² qui sont à charge du locataire..



Assurance logement

L'assurance logement est une moyenne réalisée entre les offres des différentes mutuelles étudiantes pour assurer un studio ou un T1.



Matériel pédagogique

Le poste « matériel pédagogique » est composé des articles de base nécessaires pour débiter une année universitaire. Les articles spécifiques à chaque filière ne sont pas pris en compte, vous les retrouverez dans les indicateurs proposés par les fédérations nationales de filières membres de la FAGE.



Annexe 1 : Bibliographie et références

◇ >>> *Les aides sociales étudiantes*

- ◇ – Arrêté du 21 juillet 2017 fixant les plafonds de ressources relatifs aux bourses d'enseignement supérieur du ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation pour l'année universitaire 2017–2018 <https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2017/7/21/ESRS1719791A/jo/texte>
- ◇ – Arrêté du 21 juillet 2017 portant sur les taux des bourses d'enseignement supérieur du ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation pour l'année universitaire 2017–2018 <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000035329665>
- ◇ – Décret n° 2016–1901 du 28 décembre 2016 relatif aux bourses accordées aux étudiants inscrits dans les instituts et écoles de formation de certaines professions de santé
- ◇ <https://www.legifrance.gouv.fr/eli/decret/2016/12/28/AFSH1632775D/jo/texte>

◇ >>> *Droits d'inscription*

- ◇ – Arrêté du 22 juillet 2016 fixant les taux de droits de scolarité d'établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur – <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000032950740>

◇ >>> *Logement*

- ◇ – Cote des loyers Locservice : <http://www.locservice.fr/cote-des-loyers/cote.html>
- ◇ – Encadrement des frais d'agence : Décret n°2014–890 du 1er août 2014 relatif au plafonnement des honoraires imputables aux locataires <https://www.legifrance.gouv.fr/eli/decret/2014/8/1/ETLL1417987D/jo/texte>
- ◇ – Encadrement des Loyers : Rapport 2015 de l'Observatoire des Loyers de l'Agglomération Parisienne

◇ >> *Sécurité Sociale Étudiante*

- ◇ – Arrêté du 27 juillet 2017 fixant la cotisation forfaitaire d'assurance maladie due par les étudiants pour l'année universitaire 2017–2018 <https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2017/7/27/SSAS1722281A/jo>
- ◇ – Rapport d'information sur la gestion du régime de l'assurance maladie obligatoire par certaines mutuelles n° 3316 déposé par M. Jean Pierre Door – <http://www.assemblee-nationale.fr/14/rap-info/i3316.asp>
- ◇ – Rapport d'information de M. Ronan Kerdraon et Mme Catherine Procaccia, rapporteurs Rapport n° 221 (2012–2013) – <https://www.senat.fr/rap/r12-221/r12-221-syn.pdf>

◇ >>> *Transport*

- ◇ – 2017 – SNCF – Indemnités kilométriques, paramètre de calcul du prix de base général

◇ >>> *Alimentation, vêtements, produits d'hygiène et équipement informatique*

- ◇ – Juillet 2017 – INSEE – Indice des prix à la consommation, France métropolitaine <https://www.insee.fr/fr/information/2411675>

◇ >>> *Salariat Étudiant*

- ◇ – Observatoire de la vie étudiante : L'activité rémunérée – Enquête conditions de vie 2016 et « L'activité rémunérée des étudiants » – http://www.ove-national.education.fr/medias/Fiche_activite_remuneree_CdV_2016.pdf

Annexe 2 : Cartographie du prix moyen (TTC) des loyers – (studio 20 m²)



L'INDICATEUR **FAGE**

du **COÛT** de la **RENTRÉE ÉTUDIANTE**

Édition **2017**

| Qu'est-ce que la FAGE ?

La Fédération des associations générales étudiantes –FAGE– est la plus importante organisation de jeunes en France. Fondée en 1989, elle assure son fonctionnement sur la démocratie participative et regroupe près de 2 000 associations et syndicats, soit environ 300 000 étudiants.

La FAGE a pour but de garantir l'égalité des chances de réussite dans le système éducatif. C'est pourquoi elle agit pour l'amélioration constante des conditions de vie et d'études des jeunes, en déployant des activités dans le champ de la représentation et de la défense des droits. En gérant des services et des œuvres répondant aux besoins sociaux, elle est également actrice de l'innovation sociale.

La FAGE est reconnue organisation étudiante représentative par le ministère en charge de l'Enseignement supérieur. Indépendante des partis, des syndicats de salariés et des mutuelles étudiantes, elle base ses actions sur une démarche militante, humaniste et pragmatique. Partie prenante de l'économie sociale et solidaire, elle est par ailleurs agréée jeunesse et éducation populaire par le ministère en charge de la Jeunesse.

À travers la FAGE, les jeunes trouvent un formidable outil citoyen pour débattre, entreprendre des projets et prendre des responsabilités dans la société.

Un réseau national

34 fédérations de ville

20 fédérations nationales de filière

2 000 associations étudiantes

300 000 étudiants

adhérents à une association membre de la FAGE

Jimmy LOSFELD

Président

06 86 63 41 44

jimmy.losfeld@fage.org

Sophie BOURY

Attachée de presse

06 75 33 79 30

sophie.boury@fage.org